

Rapport financier

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes, le cabinet Audit France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1) Présentation des comptes annuels (siège et consolidés)

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus.

Les heures de bénévolat déclarées par les mandataires pour 2019/2020 s'élèvent à 6 251 heures, soit environ 4 personnes en équivalent temps plein.

Le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure. Ce montant est indiqué à la fin du compte de résultat du siège départemental afin de valoriser ce travail qui permet de faire face à nos divers engagements (Plan bibliothèque, suivi des Classes d'eau et des projets Erasmus).

1.1 Siège de l'association :

Les produits du Siège se sont élevés à 248 514,79 € pour l'exercice clos contre 343 185,61 € pour l'exercice précédent.

La cotisation demandée était de 2,32 € par coopérateur « enfant » et 5,15 € par coopérateur « adulte » au cours du dernier exercice, contre 2,30 € par coopérateur « enfant » et 5,10 € par coopérateur « adulte » pour l'exercice précédent.

La cotisation versée à la Fédération était de 1,13 € par coopérateur en 2019/2020 contre 1,11 € pour l'exercice précédent.

Le résultat excédentaire du Siège est de 23 459,82 €.

Ce résultat s'analyse comme suit :

Les produits :

Cotisations : 53 698 coopérateurs ont été recensés, contre 54 219 l'an passé (baisse de 1 %). Comme nous avons anticipé une baisse d'effectif plus importante dans le projet de budget 2019/2020, le budget « Cotisations » présente un excédent supplémentaire de 669 €.

Produits financiers : On constate une différence entre le prévisionnel et le réalisé (+ 4 646 €). Nous avons souscrit en 2018 un nombre important de parts sociales BRED. Le montant total placé sous cette forme au 31/08/2020 est de 889 972 €, soit 86 101 parts. L'intérêt brut au titre de l'exercice 2018 était de 1,62 % et pour l'exercice 2019 il était de 1,52 % (taux connu en septembre 2020). Pour présenter le budget 2019/2020, nous avons été très prudents en ne prévoyant qu'un taux brut estimé de 1%, soit un écart positif de 3 000 €.

Les produits financiers issus des placements au Crédit Mutuel Enseignant ont présenté également un excédent par rapport au budget. La souscription de comptes à terme en décembre 2019, 350 000 € sur une durée de sept ans, nous a permis de bénéficier d'un taux brut de 1 %, alors que nous avions envisagé un placement de 300 000 € à un taux de 0,80 %.

Livres « Lire C'est Partir » et autres cessions : Nous avons vendu 7 720 livres à 1,00 € alors que nous avons prévu d'en vendre 7 000 (impact budgétaire : + 439 €). En 2018/2019, le total des ouvrages vendus était de 8 782. Pour mémoire, il avait été décidé de ne plus vendre de livres au siège de l'OCCE mais de proposer des dates de ventes à CANOPÉ et à l'INSPE. Pour les autres cessions, nous avons vendu 164 agendas coopératifs et 4 livrets du maître.

Autres produits :

Agence de l'eau : 11 classes ont pu bénéficier d'une subvention de 700 € pour leurs classes d'eau, soit un total de 7 700 €. Depuis l'exercice 2018/2019, pour prendre en compte le temps que nous passons à traiter les dossiers en tant que structure-relais, une somme de 70 euros par classe, est attribuée au Siège. Il est à noter que ce très faible nombre de classes d'eau effectué est dû à la grave crise sanitaire qui nous a contraint d'annuler ou de reporter de nombreux projets.

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le Ministère de l'Education Nationale a lancé un plan d'équipement pluriannuel des espaces dédiés à la lecture dans les écoles situées dans des territoires déficitaires en lieux et équipements de lecture publique. En ce qui concerne le Calvados, 34 écoles disposant d'une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE ont pu bénéficier de ce plan « bibliothèques d'école ». Une convention a été signée afin de fixer le cadre financier de ce dispositif entre l'association départementale O.C.C.E. du Calvados et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Calvados. Chacune des 34 écoles a reçu entre 1 000 et 1 400 €, soit un total de 44 850 € dépensé intégralement par les coopératives scolaires.

Les charges :

Salaires et charges :

Le budget « Salaires et Charges » était prévu pour 52 324 €. Au final, le coût total pour 2019/2020 est de 52 881 €. Les salaires bruts et les charges sociales ont été correctement anticipés. L'écart entre le prévisionnel et le réalisé est en partie dû aux prestations comptables facturées à l'OCCE de la Manche pour 3 420 € et qui avaient été estimées à 4 000 €.

Autres charges fixes : Du fait de la crise sanitaire, les frais de missions (déplacements dans le département ou les frais occasionnés par les formations et AG fédérales), ont été fortement réduits. Il en est de même pour les fournitures de bureau et les frais d'entretien des bureaux. Le seul poste budgété ayant été largement dépassé est le « petit matériel et équipement », dans lequel sont inclus les achats de fauteuils de bureau ergonomiques.

Vie pédagogique : Le budget consacré à la vie pédagogique d'un montant de 5 273 € (contre 6 886 € en 2018/2019) a lui aussi été fortement impacté par le « confinement » puisque de nombreux projets n'ont pu aboutir. Nos partenaires historiques, la Bred et la Casden, ont continué à nous octroyer une aide financière pour nos projets, alors que le CME n'a malheureusement pas répondu favorablement à notre demande et que la MAE n'a pas, à ce jour, honoré son engagement.

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs :

361 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 361 affiliés, soit 100%, ont envoyé leur Compte Rendu Financier dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives et foyers coopératifs consolidés sont les suivantes :

Total des ressources	3 571 633,83 €
Dont subventions encaissées	1 054 065,23 €
Trésorerie à la clôture	2 554 900,98 €

Compte tenu d'une sommation des CRF à 100%, le produit moyen annuel est estimé à 66,51 € par coopérateur (contre 84,76 € en 2018/2019).

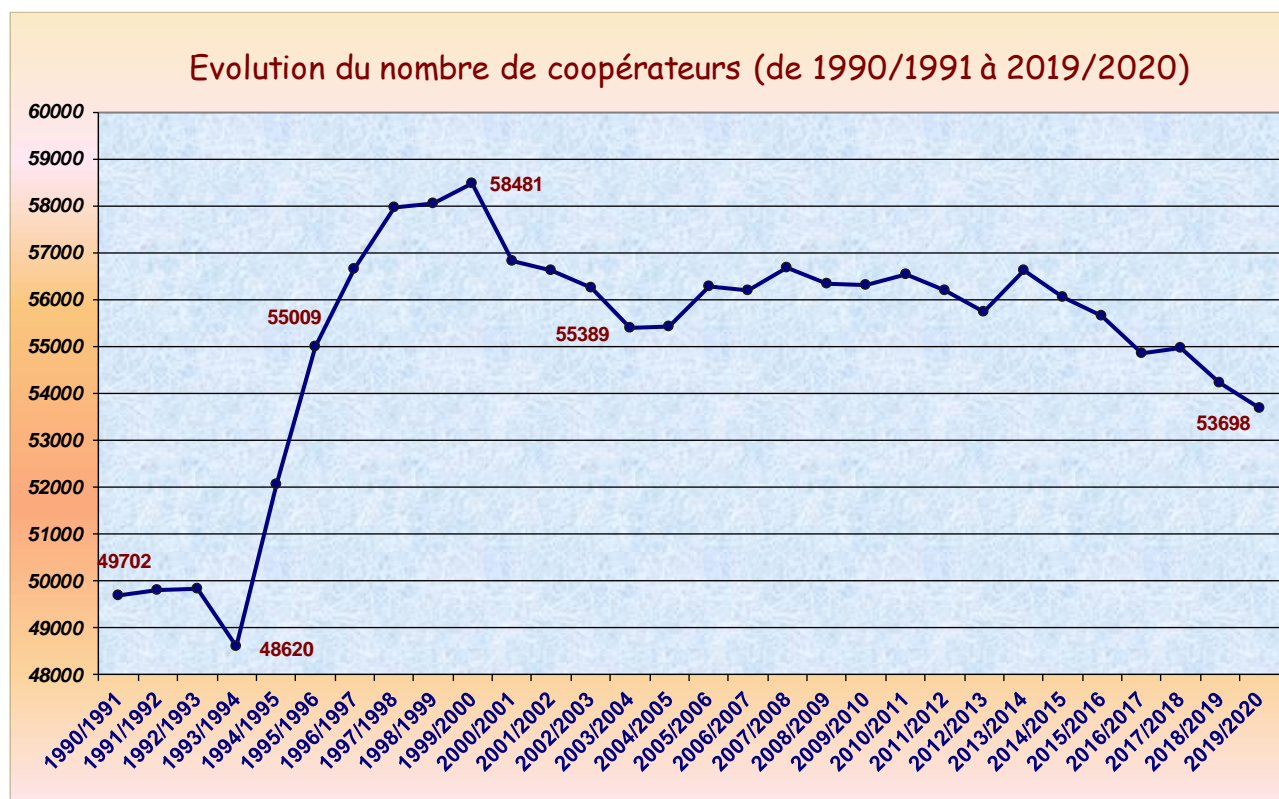
Pour cet exercice 2019/2020, la balance des CRF fait apparaître un excédent de 579 936,45 € (contre un déficit de 24 698,44 € pour l'exercice précédent). Du fait de la crise sanitaire, les coopératives scolaires ont eu beaucoup moins de dépenses qu'en 2018/2019 (- 35%), alors qu'elles ont tout de même reçu en début d'année la participation volontaire des familles, et ont parfois perçu des subventions de la part des collectivités et des associations de parents d'élèves. La baisse des produits n'étant que de 22% par rapport à 2018/2019, ceci explique le fort excédent annuel. Un certain nombre de coopératives ont eu toutefois à déplorer des déficits annuels lorsque certaines classes de découverte ont été annulées, nécessitant le règlement de certaines factures aux divers prestataires (montants souvent transformés en avoirs pour l'année scolaire suivante), ainsi que le remboursement obligatoire avant le mois de juillet des participations des familles pour ces sorties.

En 2020/2021, nous devrions surement constater un déficit annuel pour l'ensemble des coopératives car les subventions perçues en 2019/2020, non utilisées, ne seront surement pas renouvelées par les collectivités ou les APE.

BALANCE DES CRF	2019/2020		2018/2019	
11000000 Report à nouveau		1 974 964,53		1 999 662,97
47810000 Erreurs débitrices				
47820000 Erreurs créditric				
51200000 Banque	2 549 546,41		1 969 083,96	
51400000 Banque Postale				
53000000 Caisse	5 354,57		5 880,57	
12000000 Résultat des CRF		579 936,45		-24 698,44
TOTAL BILAN	2 554 900,98	2 554 900,98	1 974 964,53	1 974 964,53
60700008 Achats de produits pour cession	662 361,37		818 509,50	
61681008 Assurances versées	13 032,11		10 467,32	
61810008 Charges des activités éducatives	1 809 310,35		3 267 537,89	
62810008 Cotisations versées à l'OCCE	135 021,05		136 957,62	
65000008 Autres charges courantes	138 225,44		148 028,42	
67000008 Charges exceptionnelles	192 998,96		179 568,76	
68000008 Achat de biens durables	40 748,10		59 348,67	
70700008 Ventes de produits pour cession		1 002 500,67		1 239 780,58
70800008 Produits des activités éducatives		414 197,97		417 028,82
74100008 Subventions Etat, collectivités		615 086,48		878 382,48
74200008 Subventions d'associations		438 978,75		735 722,73
75000008 Autres produits courants		129 831,67		160 479,18
75600008 Participation volontaire des familles		833 559,38		1 009 335,98
76700008 Produits financiers (mutualisation)				
77000008 Produits exceptionnels		137 478,91		154 989,97
CHARGES / PRODUITS	2 991 697,38	3 571 633,83	4 620 418,18	4 595 719,74

2) Situation et activité du dernier exercice clos

- ✓ Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 53 698 contre 54 219 lors de l'exercice précédent soit une baisse de 521 coopérateurs.
- ✓ Le nombre de coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés s'est élevé à 361 contre 373 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 12 coopératives (14 fermetures suite à des fusions d'écoles et 2 créations de coopératives).



3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le budget prévisionnel pour l'exercice à venir fait apparaître un total des charges de 229 747 €.

4) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

Le résultat du siège départemental, soit + 23 459,82 € pour l'exercice clos le 31 août 2020, au fonds associatif et le résultat des coopératives sommées, soit + 579 936,45 €, dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Caen, le mercredi 16 décembre 2020,

Pour le Conseil d'Administration

La Présidente
Anne PALY

Le Trésorier
Patrick GUIVARC'H